

Fiche pédagogique n° 1

Le respect des droits et des libertés dans les programmes

La loi du 30 septembre 1986 fait du CSA le garant de la liberté d'expression en matière audiovisuelle. Pour ce faire, elle impose un certain nombre de principes que les chaînes de télévision et de radio se doivent de respecter (ces principes se retrouvent dans les conventions des chaînes privées et dans les cahiers des missions et des charges pour les chaînes publiques) :

- le respect de la personne humaine ;
- la sauvegarde de l'ordre public ;
- l'indépendance de l'information ;
- l'impératif d'honnêteté ;
- l'exigence de rigueur.

Scénario 1 : Analyser les interventions du CSA auprès des chaînes de télévision et de radio

Visionner en classe des séquences problématiques au regard du respect des droits et libertés qui ont été diffusées dans une ou plusieurs émissions de genres différents : une émission d'information avec un débat, un journal télévisé, une émission de divertissement, etc.

Faire réagir les élèves sur ce qu'il leur semble problématique dans ces séquences au regard de la loi, de la délibération du 18 avril 2018 et des obligations figurant dans les conventions pour les chaînes privées et dans les cahiers des missions et des charges pour les chaînes du service public.

Présenter et **analyser** les décisions prononcées par le CSA : quels sont les termes qu'il emploie, quels sont les manquements retenus, quelles sont les justifications apportées, quelles sont les décisions qu'il peut prononcer ?, etc.



EMI - Vidéo 20 - 30.12.2015



EMI - Saisine



EMI – Courrier CSA



EMI - Vidéo 21 - 15.12.2018

Ressources :

[Les décisions prononcées par le CSA](#)